

Pays-Bas : assistance aux euthanasieurs

Author : Jeanne Smits

Categories : [Divers Jeanne smits](#)

Date : 17 juin 2011

Après une période d'essai de trois mois dans des régions « pilote » des Pays-Bas, une sorte de *hotline* pour les professionnels de la santé confrontés aux questions d'euthanasie s'est ouverte, mercredi, à l'ensemble du pays, pour apporter conseils et assistance à tous les soignants, médecins ou non.

Accessible du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, le service d'assistance est assuré par une vingtaine de soignants qui ont chacun reçu une formation de deux jours pour répondre à toutes les questions juridiques, techniques, ou d'ordre personnel concernant l'euthanasie, en particulier en direction des médecins qui s'interrogent sur leur propre rôle par rapport à l'acte euthanasique, qu'ils soient directement sollicités par leur patient ou interpellés par un collègue pour fournir le deuxième avis médical indispensable pour passer à l'acte.

Le service est organisé conjointement par l'Ordre royal des médecins néerlandais (KNMG) et association d'infirmiers et de soignants, V&VN, et reçoit des subventions publiques. Le projet « SCEN » rassemble des médecins spécialisés et impliqués dans les affaires d'euthanasie et de suicide assisté. L'idée étant de fournir une information véritablement focalisée sur la « mort choisie » : le projet ne s'intéresse pas aux soins palliatifs, se bornant à renvoyer les personnes intéressées vers d'autres services.

En revanche, le projet SCEN permet de fournir des indications sur la « sédation palliative », ce qui n'est pas sans intérêt dans la mesure où cette procédure d'« euthanasie soft » semble devoir prendre le pas sur la mise à mort immédiate, mais non sans poser de vraies questions morales.

On vise de meilleures pratiques, une meilleure qualité de la prise en charge des demandes liées à la fin de vie, une communication plus exacte entre collègues concernés par des demandes concrètes, sans toutefois que les équipes d'assistance n'interviennent directement sur le terrain. Mais celles-ci sont nécessairement composées de personnes ayant eu une expérience professionnelle personnelle de décisions de fin de vie. Et il va sans dire que les « répondants » doivent satisfaire à un dernier critère strict : « **Ne pas avoir une attitude négative par rapport à l'euthanasie et au suicide assisté.** »

Des personnes rêvées pour éclairer les questions « morales et éthiques » qui peuvent aussi leur être posées...

Plusieurs sources, dont [celle-ci](#).

© [leblogdejeannesmits](#).